

# LA MALADIE EUROPEENNE DES SYNDICATS : L'INTEGRATION

Le 10 mai prochain, je serai sans emploi. Le 29, je voterai « NON »

Mon flingueur, Jean-claude STEFANINI m'écrit le 27 septembre 2004 :

« Lors de notre réunion du 2 juin 2004, nous avons décidé que, sauf dans le cas où un mandat se libérerait, nous procéderons à une rotation semestrielle du mandat de délégué syndical entre toi et Pina.

A ma connaissance, aucun mandat ne s'est libéré. En conséquence, je t'informe que nous désignons José Luis PINA comme délégué syndical à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2004. Sauf si une opportunité se présente de te confier un mandat plus rapidement, nous te désignerons de nouveau comme Délégué Syndical en Avril 2005.

Je te rappelle que conformément aux décisions du code du travail, tu es protégé pendant les six mois qui suivent la fin de ton mandat.

Reçois, Cher Camarade, nos sentiments syndicals les meilleurs.

Jean-Claude STEFANINI  
Secrétaire Fédéral

Copie à Jean-Pierre DERRIEN et Philippe LEMAIRE

La Direction de **Gan Assurances** a le feu vert : **STEFANINI écrit sciemment un faux.** Je ne suis pas protégé après six mois de mandat (mars 2004/octobre 2004.) Cela permet à Monsieur Damien CAMI, Responsable des Relations Sociales de **Gan Assurances** de me répondre le 16 mars 2005 :

« J'ai pris connaissance de votre lettre datée du 7 mars relative à la **procédure de licenciement engagée à votre encontre.** Je vous confirme que la procédure de licenciement a été engagée en conformité avec les dispositions du Code du Travail. »

Les trois porte-flingues du Secrétaire Fédéral à **Gan assurances**, qui ont refusé d'agir contre mon licenciement, réapparaissent en Assemblée Générale de mon Syndicat vendredi dernier, 22 avril, à PARIS, pour diffuser sous mon nez et sans mon avis, un écrit qui dit :

« Un avertissement n'est que la matérialisation comptable d'une erreur commise. »  
Et le licenciement d'un Délégué Syndical désigné en Avril 2005 ? **Pas un mot ! RIEN !**

**JUSQU'OU VA SE NICHER L'INTEGRATION DU SYNDICAT  
A LA POLITIQUE REPRESSIVE DE GAN ASSURANCES ?**

Après le feu vert de STEFANINI, la Direction a la bénédiction de Xavier Bouchenet, Secrétaire adjoint de mon syndicat, Délégué Syndical Central, « négociateur », José Luis Pina, Trésorier de mon Syndicat, Délégué Syndical remplaçant, « négociateur » et Philippe Lemaire, Représentant Syndical au Comité d'Entreprise et aussi « négociateur. »

Deux cas similaires ont été traités par l'un de mes camarades aux Prud'hommes, deux salariés dépendant de la même fédération syndicale.

\*\*\*\*\***RECETTE**:\*\*\*\*\*

Enlever le ou les mandats aux militants gênants, l'employeur n'a plus qu'à trouver un prétexte pour les virer. Les trois flingueurs au service de STEFANINI caractérisent cela comme « *le prix à payer* » dans leur torchon en papier diffusé aux syndiqués le 22 avril 2005.

**Avis aux amateurs.**

Les fossoyeurs ne seront pas des chômeurs. Rejoignez-les et vous aurez la sécurité !

Le Secrétaire Fédéral insiste sur le secret de sa lettre du 27 septembre 2004 parce qu'il ne veut pas qu'il soit su que la meilleure façon d'exclure de **FO un syndiqué est de créer les conditions de son exclusion comme salarié en lui donnant l'occasion de vivre une expérience digne du « prix à payer » : le chômage.** Et surtout, rappelez-vous que ces donneurs de conseil vous auront prévenu qu'« il n'y a aucune gloriole à tirer » si vous vous faites « pincer » en train de pointer aux ASSEDIC. Compris, camarades !

Le fossoyeur de la manifestation sur les salaires prévue le 8 avril dernier à la FFSA, Fédération Française des Sociétés d'Assurances, a menti devant les syndiqués présents le 22 avril en disant qu'il n'était pas au courant de mon licenciement.

Le patron FO des Assurances a été régulièrement informé (un rapport circonstancié, élaboré par Philippe LEMAIRE avec la participation d'une dame extérieure à Gan Assurances et au Syndicat) lui a été envoyé.

-----  
- Retour en arrière -

« Salut Pascal,

**Suite à notre conversation tel de ce matin, il me semble indispensable d'organiser une réunion des cm de notre région début janvier afin de réfléchir tous ensemble, syndiqués ou non, amicalistes ou non sur notre future rémunération et notre représentation régionale pour d'éventuelles assises nationales.**

**Je te laisse le soin d'informer nos collègues de RAA (Rhône Alpes Auvergne) afin de déterminer ensemble une date.**

**Soyons pour une fois unis, en cette période difficile et peut-être décisive quant à notre avenir « financier » !**

Bien à Toi

Didier MICHAUD.

(Message sur intragan du 26/11/2004 à 10:25)

-----  
Didier est un collègue de ma Région. Je décide compte-tenu de la gravité de la situation de diffuser ce message à nos collègues de Rhône Alpes Auvergne. Je suis convoqué une première fois le 15 décembre. Comme j'apprends en même temps que ma sœur s'est pendue, je demande le report. 28 décembre, personne de FO pour m'assister. Je demande le report. Lundi 10 janvier 2005. Je dis à PINA de venir pour qu'il soit face à ses responsabilités. Il comprend comme moi : pas de sanction ! J'en reçois une quand même le vendredi 14.

Moins d'un mois après, je lui demande un témoignage. Il me répond :  
« J'attends ton licenciement pour le faire. » Licencié une première fois le 9 mars, j'attends toujours. Par contre, il diffuse un tract de FO justifiant cet avertissement :  
« *Un avertissement est...le prix à payer.* »

*Je comprends mieux son affirmation en tant que Délégué Syndical remplaçant :*

« Le DRH est bien obligé de faire son travail, c'est pas facile pour lui. » PINA est gardien de but dans l'équipe de foot de *Gan assurances*, animée par le DRH, appelés « *les élégants* » : il est là pour arrêter les ballons, pas les avertissements et encore moins les licenciements.

« **RIEN** »

C'est la réponse de Xavier Bouchenot, « *négociateur* » et Délégué Syndical Central à la question de Philippe LEMAIRE, représentant FO au Comité d'Entreprise et « *négociateur* » :

« Qu'est-ce qu'on fait ? »

« **RIEN** » est une action qui entérine, qui favorise et qui prépare à la fois la répression.

**LA PREUVE :**

Mai 2004 : Xavier Bouchenot propage sur la messagerie patronale le texte suivant :

« Nous suspendons l'ensemble des mandats désignatifs de Délégués Syndicaux, pour les producteurs salariés désignés à ce titre, au sein de l'entreprise *Gan assurances*. »

**Qui est visé ?**

« Cette demande ne concerne pas les mandats de DSC (Bouchenot), ni de RS (Pina), mais seulement le mandat de DS. »

Qui est le Délégué Syndical (DS) concerné ?

*Réponse : celui qui sera licencié ! Et dans quel cadre sont prises ces décisions ?*

Bouchenot, toujours lui, écrit sur la messagerie patronale :

« Dans le cadre de la réorganisation du **Syndicat National des Producteurs d'Assurances et de Capitalisation CGT Force Ouvrière** et... **des négociations concernant la Rémunération des Producteurs Salariés.** » Oui, camarades ! C'est au nom de tous les syndiqués que ce flingueur a commis son méfait.

« **RIEN,** »

c'est l'exclusion de mon mandat de Délégué Syndical au moment où les « *négociations* » sur nos rémunérations allaient commencer. Délégué Syndical FO de **Gan assurances**, je n'ai jamais pu participer aux « *négociations* » avec la Direction à la Défense.

Les fossoyeurs de la manifestation du 8 avril 2005 au Siège du Patronat des Assurances avaient déjà commencé leur travail à **Gan assurances** en cassant toute expression indépendante et démocratique des Chargés de Missions. Ils se sont opposés avec violence à l'initiative des « **ASSISES REGIONALES PUIS NATIONALES DE LA PROFESSION** » pour la défense de notre métier et de notre rémunération.

Ils ont préféré envoyer à tous nos collègues un courrier, timbré aux frais de **Gan assurances**, qui proposait de participer de façon alambiquée, non pas à des Assises libres et démocratiques des Chargés de Missions mais à des « *Tables Rondes* », imposées par la Direction de **Gan assurances**.

### JUSQU'OUÛ VA SE NICHER L'INTEGRATION DES SYNDICATS ?

Dans ma région, ces « tables rondes » où la « démocratie » était du genre « cause toujours, nous savons ce que nous avons à faire » ont eu lieu le **10 février** 2005.

Le lendemain, le **11 février**, une lettre partait de la tour de la Défense de **Gan assurances**.

J'étais convoqué pour mon licenciement.

Des messages haineux envoyés **sur la messagerie patronale** par Philippe LEMAIRE, porte-parole officiel de STEPHANINI à **Gan assurances** venaient d'être lus par la Direction. Il refusait de façon sectaire d'exprimer sa solidarité après ma sanction du 14 janvier, il acceptait que le Directeur de la Région Rhône Auvergne de **Gan assurances**, Michel PENET, issu de GROUPAMA, me fasse dire par son adjoint commercial, Alain CARRE, issu de GROUPAMA aussi, que j'étais « **UN NUISIBLE.** »

### JUSQU'OUÛ IRA L'INTEGRATION DES SYNDICATS ?

Cette façon de ne « **RIEN** » faire a accéléré le processus de mon licenciement. LA PREUVE :

Pour avoir réagi à l'appellation de « *nuisible* », j'étais convoqué à un deuxième avertissement le lundi **14 février**, quatre jours après les « tables rondes. » Le **vendredi 11**, le lendemain des « tables rondes », mon supérieur hiérarchique direct, l'inspecteur vie nouvellement embauché, Raphaël COTTIN, **témoin** de la qualification de « *nuisible* » m'appelle de façon douceuse pour me dire qu'il ne fallait pas aller au rendez-vous du 14, « Le DRH, Monsieur VILLEMEN est indisponible. » Effectivement, il était occupé à transformer ce deuxième avertissement en... licenciement. **Ce n'est plus du foot, c'est du rugby !**

Ainsi, avec exactement les mêmes raisons (dossier à l'appui), contrairement aux écrits mensongers de la Direction, la deuxième sanction à un mois d'intervalle, devient exécution.

\*\*\*\*\* **RECETTE** : \*\*\*\*\*

Mettre sur la touche les équipiers gênants des Chargés de Missions pour avoir plus de probabilités de gagner la partie. Dans l'équipe des « élégants », on ne prend pas de gants.

\*\*\*\*\*

D'autant que les camarades PINA et LEMAIRE, qui m'ont accompagné, l'un pour un avertissement, l'autre pour un licenciement, à ma demande, se sont bien gardés de dire des choses qui aurait pu gêner l'agrément du « prix à payer. » On écoute. On fait silence. Un syndiqué intégré n'est pas là pour manifester. « La répression à **Gan assurances** », certes, c'est une évidence, ceci dit, il serait mal à propos de lui donner de l'importance.

*La faute à qui tout ça ?* Aux « salariés » qui « ne comprennent rien » comme dit STEPHANINI. Ca l'arrange bien de penser ainsi. Les flingueurs ne sont pas les payeurs. Ils vont vous « expliquer » comment aller voir ailleurs.

Depuis le jeudi **3 mars**, date de la réunion du Comité de discipline, réuni à mon initiative, je n'ai reçu aucun appel de « mes camarades. » « **RIEN !** ». Les seuls reçus sont ceux que j'ai provoqué pour expliquer à ces « intégrés » que j'étais réintégré dans les effectifs de la Compagnie parce qu'elle avait volontairement pris le risque de me licencier sans préavis.

Il fallait faire vite. Je venais d'obtenir du Président de l'Amicale des Chargés de Missions l'accord de présenter les « Assises régionales et nationales » de la profession en réunion.

**Commandité, mon premier licenciement est donc arrivé une semaine avant l'Assemblée Générale de l'Amicale, appelée « Jonctiongan » et 22 jours avant ma nomination comme Délégué Syndical de Gan assurances.**

Malgré cette évidence, le Coordinateur FO de **Gan assurances**, Jean-Pierre DERRIEN, permanent syndical dont le salaire est payé par **Gan assurances** balance sur la messagerie patronale : « Cela n'a rien à voir avec le syndicat. » C'est qui l'a dit ? C'est « CAMI. » Et si CAMI l'a dit, c'est que c'est vrai. Et c'est qui CAMI ? Rappelle-toi, camarade ! C'est le responsable des Relations sociales au sein de **Gan assurances**. Il veille sur nous.

Après m'avoir lâché officiellement le 2 juin 2004, en me retirant le mandat de Délégué Syndical en plein combat, ceux qui utilisent notre organisation pour empocher des royalties écrivent sur la messagerie patronale en termes à peine voilés : *faut le virer !*

STEFANINI qui dit ne pas avoir été informé a menti : Mission accomplie ! Et par qui est payé le salaire de STEFANINI ? Devinez !

Pour éviter d'évoquer devant tous les syndiqués réunis à PARIS vendredi dernier ces choses encombrantes dans la vie d'un militant ( combats, répression ), STEFANINI, m'a téléphoné *juste avant* la réunion pour me convoquer *juste après*, surtout pas pendant, histoire de « m'expliquer » comment aller pointer aux ASSEDIC.

D'ailleurs, son acolyte, un dénommé Alain Pesché, est venu m'accueillir à l'entrée de l'Assemblée pour me dire : « *Pourquoi tu viens ? Tu devrais faire des économies.* »

Il a raison ! Un type qui va être payé par les ASSEDIC doit faire des « économies » ***mais pas sur ce poste, à mon avis !*** »

Son patron, STEFANINI, a le cynisme de terminer son rapport d'activité devant tous les syndiqués ainsi : « *Est-ce que notre syndicat a encore une vocation syndicale ?* » Il ose parler d'une éventualité « *la dissolution.* » Et quoi encore, camarade ?

STEFANINI-le fossoyeur- a parlé pour tenter de masquer sa capitulation devant le Patronat des Assurances. A cause de qui ? Devinez ! Nous, les « salariés » qui n'avons rien compris. Une fois sur le pavé, le chômage nous éduquera même si c'est plus difficile de s'organiser.

A cause de ceux qui ont choisi comme mission d'être serviles la seule chose que nous pouvons crier avec passion et détermination est « **LES SYNDICATS SONT EN DANGER !** »

Pour cette raison, je demande **ma réintégration** comme Chargé de missions de **Gan assurances** et un million d'euros de dommages et intérêts.

Pour cette raison, et parce que le patronat tout entier veut institutionnaliser l'intégration de tous les syndiqués, je voterai « **NON** » au traité qui a pour fonction de nous maltraiter.

**Aix-les-Bains**, quelque jours avant de pointer et après *quatre mois de sanction*, « *le prix à payer* »

**Pascal SACAU**, Chargé de Missions de **Gan assurances**  
Candidat aux élections du Personnel, Délégué Syndical national désigné au 01 avril 2005,  
licencié le 9 mars puis le 9 mai 2005. Ancien dirigeant national de l'UNEF.